

arsenaux plus petits, quant à eux, appartiennent à des pays qui considéraient ne pouvoir se fier à la protection nucléaire qu'on leur offrait – par exemple la France sous de Gaulle – ou auxquels aucune protection n'était offerte, par exemple la Chine. D'autres encore ont visé l'autonomie nucléaire pour des raisons complexes de fierté nationale et d'incertitude internationale; c'est le cas de l'Inde notamment, dont l'explosion nucléaire a créé beaucoup de remous en 1974 (paradoxalement, l'Inde est parvenue à exceller dans certains domaines élitaires et spécialisés alors qu'elle a du mal à maîtriser les techniques de la production de masse. Par ailleurs, la plupart des gouvernements occidentaux ont tendance à sous-estimer les séquelles dont souffrent encore la fierté et la confiance nationales dans les anciens pays coloniaux).

Les arsenaux nucléaires n'ont donc pas joué un rôle militaire direct dans le monde depuis la fin du monopole américain, mais ils ont joué un rôle diplomatique extrêmement important. L'arsenal chinois, par exemple, n'est nullement comparable par sa taille à celui des États-Unis ou de l'Union soviétique, mais la position de la Chine dans le monde d'aujourd'hui est telle qu'on ne peut faire abstraction de ses armes nucléaires: point n'est besoin, en effet, d'une bien grande capacité de surextermination pour exercer de terribles représailles.

Si nous avons tendance à oublier que les méthodes de la guerre classique ont fait beaucoup plus de morts depuis 1945 que les bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, nous oublions aussi que les pays à court de combustible considèrent leur recherche d'approvisionnements nucléaires comme vitale pour leur avenir. Par principe, le Canada s'oppose farouchement à tout mode de production énergétique qui fabrique secondeairement du plutonium en quantité considérable et croissante. Voilà pourquoi il voit d'un mauvais œil le surrégénérateur à neutrons rapides, qui pourtant représente pour un pays comme l'Allemagne de l'Ouest un moyen d'échapper à la dépendance vis-à-vis des approvisionnements énergétiques extérieurs. Le Canada ne s'est guère préoccupé des intérêts vitaux de ses amis en élaborant sa politique sur l'exportation des combustibles nucléaires, sauf pour s'en servir comme atout de négociation.

L'attitude canadienne a ceci de mauvais qu'elle peut être perçue à l'étranger comme l'expression d'un entêtement plutôt que d'une ferme résolution. Elle risque de créer des rancunes qui peuvent se manifester de bien d'autres façons et elle suppose pour le Canada une position de supériorité morale par rapport à des pays avec lesquels il entretient des relations par ailleurs intimes, l'Allemagne de l'Ouest, la France et le Japon. Comment ces derniers viendraient-ils admettre que nous nous préoccupons davantage qu'eux de l'avenir de l'humanité? Même les Américains nous ont fait sentir poliment mais fermement que la sécurité

des approvisionnements est essentielle si nous voulons, comme eux, empêcher la multiplication des techniques nucléaires dans les pays à déficit énergétique. Après calcul, nous avons préféré mettre fin arbitrairement à nos exportations d'uranium de façon à créer une impression d'insécurité. Comment, dans ces conditions, les trois grands pays visés céderaient-ils à certaines des exigences que le Canada cherche à imposer?

Le credo de la non-prolifération

La politique nucléaire du Canada prend pour credo le Traité sur la non-prolifération, qu'on invoque par exemple pour justifier les ventes de technologie nucléaire à des pays instables. Il suffit qu'un pays ait accepté d'adhérer au Traité pour que nos hauts fonctionnaires approuvent la vente sans autre forme de procès. Cette façon de voir va pourtant à l'encontre des conclusions que l'histoire ne manquera pas de tirer quant aux objectifs véritables du Traité. Il ne s'agit pas d'un instrument destiné à réduire les risques de guerre nucléaire: si, par exemple, Israël et la Syrie étaient tous deux dotés d'un arsenal nucléaire, la perspective d'un suicide mutuel les dissuaderait de s'en servir tout autant que ce fut le cas entre les Américains et les Soviétiques. Si seulement un des deux possédaient des armes nucléaires, la superpuissance protectrice de l'autre pays menacerait d'armer celui-ci et la superpuissance adverse freinerait l'ardeur belliqueuse de son protégé. Les risques militaires seraient probablement beaucoup moins que ceux qui existaient au plus fort de la guerre froide entre les États-Unis et l'URSS, avant que la révolte hongroise en 1956 et la crise de Cuba en 1962 ne viennent fixer les limites que ni l'un ni l'autre pays n'osera désormais franchir.

Il est à prévoir que l'histoire verra dans le Traité sur la non-prolifération non pas un instrument visant idéalement à réduire les risques de guerre, mais une tentative des deux superpuissances de «geler» un élément important du statu quo diplomatique. La possession d'un arsenal nucléaire même petit hausse d'un ton la voix diplomatique d'une nation. C'est ainsi que réapparaissent les grandes puissances dans un monde divisé en superpuissances et en puissances de troisième ordre. La Chine en est le meilleur exemple, mais le cas de la France est également intéressant à ce chapitre, même si l'on n'en entend plus beaucoup parler de nos jours. C'est d'ailleurs la disparition du général de Gaulle et de ses politiques particulières et l'apparition de problèmes plus pressants qui ont mis une sourdine à toute l'affaire, plutôt qu'un changement quelconque dans les réalités diplomatiques de l'ère nucléaire.

Pour évaluer le rôle diplomatique et militaire des armements nucléaires, il devrait être au moins aussi instructif d'étudier l'histoire que d'analyser les craintes légitimes de l'humanité face à l'avenir. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis